



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

POUR LE BUDGET PRIMITIF 2024

COMMISSION DES FINANCES DU 26 FEVRIER 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2024

ARTICLE 1. PREAMBULE	3
ARTICLE 2. LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2024	4
2.1 Le contexte macro-économique international.....	4
2.2 La fin de la flambée des prix alimentaires en 2023	5
2.3 L'évolution des prix de l'énergie et les prévisions pour le futur.....	5
2.4 Bilan 2023 pour la zone Euro.....	6
2.5 L'économie nationale en 2024.....	6
ARTICLE 3. LA STRATEGIE BUDGETAIRE DE L'ETAT ET SES CONSEQUENCES POUR LES COLLECTIVITES LOCALES POSEES PAR LA LF 2024	10
3.1. Mesures de l'Etat visant à soutenir les collectivités territoriales.....	11
3.2. Principales mesures de la LF 2024 intéressant les collectivités	11
3.3. Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement	13
3.4. La DGF du bloc communal	13
3.5. Coefficient de revalorisation forfaitaire des bases pour 2024.....	14
ARTICLE 4. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE	14
4.1. Situation financière et fiscale	14
4.2 La dette.....	17
4.3. Les orientations budgétaires pour 2024	20
Glossaire.....	26

ARTICLE 1. PREAMBULE

Pour les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le vote du budget primitif de l'année doit être précédé par la tenue d'un « débat d'orientations budgétaires » (DOB), qui repose sur la rédaction préalable d'un « rapport d'orientations budgétaires » (ROB).

L'article L.5217-10-4 du code général des collectivités territoriales modifie le délai dans lequel doit se tenir le DOB avant le vote du budget primitif.

En M57, la présentation du ROB doit se tenir dans un délai de 10 semaines avant le vote du budget primitif.

Le ROB comporte les informations suivantes :

- Les **orientations budgétaires** envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre (en l'occurrence, la CARPF).
- La **présentation des engagements pluriannuels**, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- Des informations relatives à la **structure et la gestion de l'encours de dette** contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le DOB n'a pas en lui-même de caractère décisionnel et n'est pas sanctionné par un vote. Il s'agit du premier document du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, qui permet de rendre compte de la gestion de la ville tout en projetant ses capacités de financement pour l'avenir.

Les principes budgétaires qui domineront la construction du budget 2024 de la Ville d'Ecouen s'inscriront dans le respect des engagements du mandat :

- des taux de fiscalité inchangés pour les ménages ;
- des dépenses de fonctionnement maîtrisées ;
- une annuité de la dette qui continue à baisser pour sauvegarder notre autofinancement et donc notre capacité à investir ;
- la poursuite des programmes d'investissement en cours.

ARTICLE 2. LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU BUDGET 2024

2.1 Le contexte macro-économique international

L'année 2023 a été marquée par divers événements géopolitiques internationaux, tandis que le monde de la technologie et des affaires a suivi de près les progrès de l'intelligence artificielle au cours de la première année complète où la technologie a atteint son plein essor.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie a fait évoluer la dynamique du pouvoir mondial et les relations internationales vers un environnement multipolaire.

En conséquence, les **tensions sont restées élevées entre les États-Unis et la Chine** tout au long de l'année, tandis que **divers conflits se sont poursuivis** et ont éclaté dans d'autres régions.

Au cours des deux premiers mois de l'année, **la Chine a dominé l'actualité** alors que le **pays a rouvert ses frontières et ses activités commerciales**, mettant ainsi fin à ses mesures et sa politique très restrictives « zéro COVID ». La puissance manufacturière mondiale a été l'une des dernières nations à assouplir les restrictions, et beaucoup s'attendaient à ce que cela déclenche la dernière étape de la reprise mondiale postpandémique.

Le mois de juin a provoqué un affrontement interne inattendu en Russie alors que le groupe Wagner s'est brièvement retourné contre l'armée russe.

Le mois d'août a également marqué l'annonce de l'ajout de six nouveaux membres dans le bloc BRICS à partir de 2024, marquant un changement-clef dans les relations géopolitiques alors que le groupe a ajouté les principaux producteurs de pétrole que sont l'Arabie saoudite, l'Iran et les Émirats arabes unis, ainsi que l'Égypte, l'Éthiopie et l'Argentine.

Après près d'un an de renforcement du paysage géopolitique nouvellement fracturé, **novembre a vu les relations entre les États-Unis et la Chine se dégeler** lorsque Xi Jinping a rencontré Joe Biden lors de sa première visite aux États-Unis depuis 2017. Cependant, **de nouveaux conflits ont surgi dans d'autres parties du monde.**

Les attaques du Hamas contre Israël le 7 octobre ont lancé la **guerre d'Israël contre le Hamas**, qui a été suivie par des attaques des rebelles Houthis contre des lignes maritimes dans le détroit de Bab el-Mandeb, dans la mer Rouge.

Les **attaques de drones** à faible coût ont conduit de nombreuses grandes compagnies maritimes à **réorienter leurs porte-conteneurs à travers toute l'Afrique** (prolongeant ainsi leurs voyages jusqu'à 25 %), tandis que les États-Unis sont aux prises avec l'avènement d'une guerre contre ces drones nécessitant des missiles coûtant des millions pour les neutraliser, dans leur objectif de protection des navires du détroit.

La guerre entre **Israël et le Hamas**, et les **attaques rebelles dans la mer Rouge**, restent **deux des plus grands points d'interrogation concernant les tensions mondiales affectant les chaînes d'approvisionnement** à l'heure actuelle.

Il est impossible de parler de 2023 sans évoquer l'année en montagnes russes qu'a connue **OpenAI**, sous les projecteurs de la ruée vers l'or de l'intelligence artificielle (IA). L'année a commencé avec Microsoft étendant son investissement et son partenariat avec OpenAI de **10 milliards de dollars**, alors que la société de Sam Altman a lancé son modèle **GPT-4**, plus puissant, ainsi que d'autres fonctionnalités-clefs tout au long de l'année comme la **reconnaissance d'images** et la **génération d'images**.

2.2 La fin de la flambée des prix alimentaires en 2023

L'indice des prix des denrées alimentaires de base calculé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) est en baisse de 15,4% sur l'année pour les céréales, "reflétant des marchés mondiaux bien approvisionnés", contrastant avec la flambée des prix de 2022 liée à la guerre en Ukraine.

Les prix mondiaux de l'ensemble des denrées alimentaires ont baissé de 13,7% en 2023 par rapport à l'année précédente, avec un repli marqué pour les huiles végétales et les céréales, a indiqué vendredi 19 janvier la FAO.

Ce repli est d'autant plus notable pour les céréales, blé et maïs en tête, que l'indice FAO des prix du riz a, lui, augmenté de 21% sur cette période, en grande partie en raison des inquiétudes concernant l'impact potentiel du phénomène climatique El Niño sur la production mondiale et du fait de restrictions à l'exportation imposées par l'Inde.

La plus forte baisse vient des huiles végétales, qui chutent de 32,7% en 2023, par rapport à 2022 (malgré une hausse du prix de l'huile d'olive compensée par les baisses des autres huiles végétales). Un repli qui se poursuit en décembre, "l'huile de soja en particulier étant affectée par un ralentissement de la demande du secteur du biodiesel ainsi que par l'amélioration des conditions météorologiques dans les principales zones de culture du Brésil", précise la FAO.

2.3 L'évolution des prix de l'énergie et les prévisions pour le futur

- **L'électricité**

La demande mondiale d'électricité a augmenté de 2,2% en 2023, soit moins que la croissance de 2,4% observée en 2022.

Tandis que la Chine, l'Inde et de nombreux pays d'Asie du Sud-Est ont connu une croissance robuste de la demande d'électricité en 2023, les économies avancées ont enregistré des baisses substantielles en raison d'un environnement macroéconomique morose lié aux hausses de taux successives pour faire face à une inflation élevée, qui ont réduit la production manufacturière et industrielle.

La demande mondiale d'électricité devrait augmenter à un rythme plus rapide au cours des trois prochaines années, avec une croissance moyenne de 3,4% par an jusqu'en 2026. La consommation d'électricité des centres de données, de l'IA et du secteur des cryptomonnaies pourrait doubler d'ici 2026.

- **Le pétrole**

C'est surtout le bond de la production d'hydrocarbures aux Etats-Unis, faisant de l'Amérique du Nord le premier producteur de pétrole au monde, qui bouleverse les cartes du marché pétrolier.

D'autres pays producteurs, notamment africains, refusent de baisser leur production pour privilégier leurs propres objectifs de recettes, alors que la Russie en guerre a accepté de réduire sa production de 0,5 million de barils par jour.

Au final, l'OPEP se retrouve généralement seul à réduire sa production pour faire monter les prix, mais cette réduction de production est vite compensée par les Etats-Unis et d'autres producteurs qui souhaitent gagner des parts de marché.

L'offre mondiale de pétrole devrait augmenter de 1,5 million de barils par jour pour atteindre un nouveau sommet de 103,5 millions de barils par jour en 2024.

- **Le gaz naturel**

À la suite du choc de l'offre de gaz de 2022, les marchés du gaz naturel ont évolué vers un rééquilibrage progressif en 2023 grâce à des mesures politiques opportunes, à des forces de marché efficaces et à des conditions météorologiques favorables. Les prix du gaz sont en baisse significative par rapport à leurs sommets de 2022.

Les prix ont continué d'afficher une volatilité élevée tout au long de 2023, reflétant l'incertitude de l'offre. Cependant, les marchés du gaz naturel devraient renouer avec la croissance en 2024.

La croissance de la demande devrait se concentrer sur les marchés à croissance rapide de l'Asie-Pacifique et des pays riches en gaz d'Afrique et du Moyen-Orient. L'augmentation de la demande de gaz sera soutenue par l'industrie ainsi que par les secteurs résidentiel et commercial.

2.4 Bilan 2023 pour la zone Euro

- **L'Allemagne, « l'homme malade » de l'Europe**

La production allemande s'est contractée de 0,3% l'année dernière, l'inflation élevée, la hausse des taux d'intérêt et le renchérissement des coûts de l'énergie ayant fait de la plus grande économie européenne l'une des plus faibles au monde.

Le déclin de l'économie allemande en 2023 aggrave ce qui a été un début d'année sombre pour le pays, qui a été frappé par des grèves nationales des trains.

Le PIB était toujours supérieur aux niveaux d'avant la pandémie malgré la contraction de l'année dernière après deux années de rebond de la production, il est donc resté en hausse de 0,7% par rapport à 2019.

Les ventes au détail, les exportations et la production industrielle allemandes ont toutes chuté l'année dernière.

Les ménages ont été touchés par la plus forte hausse du coût de la vie depuis une génération, tandis que le secteur manufacturier tentaculaire du pays a souffert des coûts énergétiques élevés, de la faiblesse de la demande mondiale et de la hausse des coûts de financement.

- **Vers une stabilisation de l'inflation européenne**

Le taux d'inflation annuel de la zone Euro s'est établi à 2,9 % en décembre 2023, contre 2,4 % en novembre. Un an plus tôt, le taux était de 9,2 %.

Dans l'Union européenne l'inflation annuelle était de 3,4 % en décembre 2023, contre 3,1 % en novembre. Un an plus tôt, le taux était de 10,4 %.

En décembre, la plus forte contribution au taux d'inflation annuel de la zone Euro est venue des services (+1,74 points de pourcentage), suivis de l'alimentation, de l'alcool et du tabac (+1,21 pp), des biens industriels non énergétiques (+0,66 pp) et de l'énergie (-0,68 pp).

Cette nouvelle hausse s'explique uniquement par un moindre reflux des prix de l'énergie en décembre. Ils ont reculé de 6,7% par rapport au même mois de l'an passé, mais en novembre cette baisse avait atteint 11,5%.

La hausse des prix de l'alimentation (y compris alcool et tabac) s'est infléchi, à 6,1% en décembre, après 6,9% le mois précédent.

Quant à la hausse des tarifs des services, elle s'est maintenue à 4% sur un an en décembre, celle des biens industriels a reculé à 2,5%, soit 0,4 point de moins que le mois précédent.

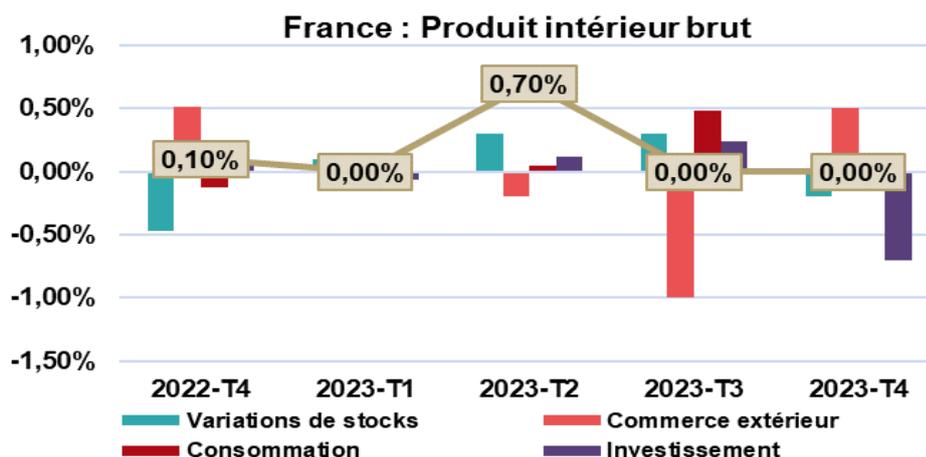
2.5 L'économie nationale en 2024

- **Une fin d'année 2023 difficile avec une reprise de croissance fragile qui se profile**

Les prévisions de croissance de l'économie française ne cessent d'être revues à la baisse. Après l'OCDE et l'Insee ces dernières semaines, c'est la Banque de France qui a dégradé la sienne mardi 19 décembre. Elle table désormais sur une croissance du produit intérieur brut (PIB) de +0,8% en 2023, contre +0,9% jusqu'ici. Cette révision tient compte d'un troisième trimestre dans le rouge (-0,1%), pénalisé par des investissements et une consommation des ménages sans vigueur.

Or, si le pays a enregistré un troisième trimestre 2023 négatif, le PIB devrait progresser de +0,1% entre octobre et décembre, selon la Banque de France, qui précise toutefois que ces projections s'inscrivent dans un contexte géopolitique « hautement incertain ». L'Insee table, lui, sur une croissance nulle en fin d'année.

Le taux de chômage, qui augmenterait en passant de 7,3% en 2023 à 7,8% en 2025, repartirait à la baisse en 2026 (7,6%). Ce niveau demeure assez éloigné du plein emploi (soit 5% de chômage) promis par l'exécutif.



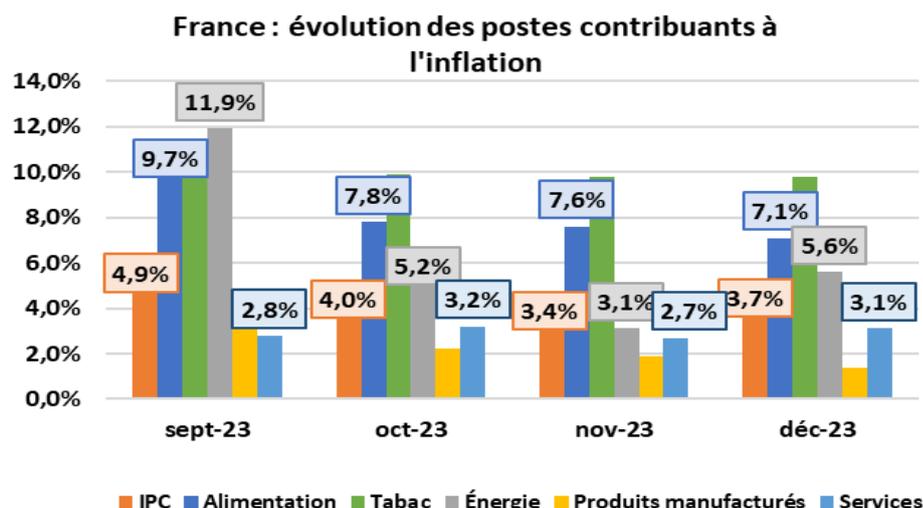
- **Une reprise de l'inflation en fin d'année mais qui devrait baisser en 2024**

En décembre, la hausse des prix en France a légèrement accéléré à 3,7 % sur un an, après 3,5 % en novembre, selon l'estimation provisoire de l'Insee publiée jeudi 25 janvier.

Cette remontée s'explique par **l'accélération de la hausse des prix de l'énergie et des services** : les premiers ont affiché une hausse de 5,6% sur un an, contre 3,1% en novembre, tandis que les seconds ont grimpé de 3,1 % (après 2,8 %). En revanche, l'inflation sur les produits alimentaires a ralenti à 7,1% sur un an. Les prix des produits manufacturés ont également montré une forme de ralentissement.

Pour 2024, tous les économistes tablent sur une poursuite du ralentissement de l'inflation, même s'ils ne sont pas d'accord sur le tempo. L'Insee la voit ainsi à 2,6 %, sur un an en juin prochain. L'inflation alimentaire devrait poursuivre son reflux - elle pourrait tomber à 1,9% sur un an à fin juin, selon l'Insee - dans le sillage du recul des prix agricoles à la production (- 10% sur un an).

Sauf mauvaise surprise, l'inflation en 2024 devrait en principe être soutenue par les prix des services. Ceux-ci sont très dépendants des coûts salariaux. Or, beaucoup d'économistes s'attendent à ce que les salaires augmentent plus vite que la hausse des prix.



- **Décisions de politique monétaire de la BCE et de la FED**

Annnonce de la BCE du 25 Janvier

Sans surprise, la **Banque centrale européenne (BCE)** a décidé de maintenir ses taux directeurs. Ainsi, le taux de dépôt reste à 4,00%, le taux de refinancement à 4,50% et celui de la facilité de prêt marginal à 4,75%. La gardienne de l'euro maintient donc ses taux inchangés pour la troisième fois consécutive.

« Sur la base de son évaluation actuelle, le Conseil des gouverneurs considère que les taux d'intérêt directeurs de la BCE se situent à des niveaux qui, maintenus pendant une durée suffisamment longue, contribueront fortement à atteindre cet objectif », a affirmé Christine Lagarde, lors de sa conférence de presse du jeudi 25 janvier.

Il y a eu un « consensus » au sein du Conseil des gouverneurs pour juger qu'il était « prématuré de discuter de réductions de taux » pour la zone Euro.

L'institution monétaire poursuit ainsi sa pause après son rallye de dix hausses d'affilée depuis juillet 2022, entamé pour combattre l'inflation, accentuée par la hausse des prix de l'énergie, consécutive à l'invasion de l'Ukraine, le 24 février 2022.

Les investisseurs parient désormais sur une détente sur les taux, dès juin, voire, pour les plus optimistes, dès la prochaine réunion de mars. Les marchés monétaires anticipent actuellement une baisse de 150 points de base sur l'ensemble de l'année.

Annnonce de la FED du 31 Janvier

Powell s'exprimait le 31 janvier après que les décideurs du Comité fédéral de l'Open Market ont convenu à l'unanimité pour le quatrième mois consécutif de maintenir le taux de référence des fonds fédéraux entre 5,25% et 5,5%.

Jay Powell a tenté de calmer les spéculations selon lesquelles la Réserve fédérale commencerait à réduire les taux d'intérêt dès mars, affirmant que ce n'était pas le « scénario de base » alors que la banque centrale américaine envisage d'assouplir sa politique monétaire cette année.

La Fed n'aura vraisemblablement pas suffisamment « confiance » pour commencer dès le mois de mars à abaisser ses taux, a averti son président. « *Il est peu probable que le Comité atteigne, d'ici la réunion de mars, un niveau de confiance qui lui permette de déterminer le mois de mars comme étant le moment idéal* » pour commencer à baisser ses taux, a-t-il déclaré.

ARTICLE 3 - LA STRATEGIE BUDGETAIRE DE L'ETAT ET SES CONSEQUENCES POUR LES COLLECTIVITES LOCALES : LES EVOLUTIONS POSEES PAR LA LOI DE FINANCES POUR 2024

L'année 2023 a marqué une véritable rupture pour la santé financière des collectivités territoriales, confrontées à une forte inflation de leurs dépenses et à des recettes, en particulier fiscales, plus faibles qu'espérées.

Ce sont principalement les fortes hausses des charges à caractère général (+ 9,5 % au niveau du bloc communal – communes et intercommunalités) et des dépenses de personnel (+ 5,1 %) qui expliquent « l'effet de ciseau » sur l'épargne dans la plupart des catégories et strates de collectivités en 2023 :

	Ev° des dépenses de fonctionnement	Ev° des recettes de fonctionnement
COMMUNES	+ 5,5 %	+ 4,3 %
INTERCOMMUNALITES	+ 5,6 %	+ 4,9 %

La loi de programmation des finances publiques pour la période 2023 – 2027, adoptée en décembre dernier, ne contient plus de mesures coercitives pour les collectivités, de type « contrats de Cahors ». Un « pacte de confiance » supprimé car trop contraignant et souvent comparé à une « mise sous tutelle » des collectivités.

Toutefois, elle fixe un objectif aux collectivités territoriales : leurs dépenses de fonctionnement ne doivent pas excéder l'inflation – 0,5 %. Dans leur rapport d'orientations budgétaires, les collectivités doivent présenter leurs objectifs concernant l'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement pour leur budget principal et pour chacun de leurs budgets annexes : c'est l'objectif qui sera visé pour la commune d'Ecouen.

3.1 Mesures de l'Etat visant à soutenir les collectivités locales au regard des prix élevés de l'électricité en 2024

- **Filet de sécurité**

La LF pour 2024 *ne prévoit pas* la création d'un nouveau filet de sécurité pour 2024.

- **Bouclier tarifaire**

Le dispositif de plafond de prix à 280€/MWh est prolongé cette année.

Il sera étendu aux petits consommateurs professionnels (y compris les collectivités territoriales) ayant une puissance souscrite inférieure à 36 kVA, pour tous les contrats signés avant le 30 juin 2023.

- **Amortisseur électricité**

Reconduit en 2024 dans les conditions suivantes :

- Seuil de déclenchement de la prise en charge à 250€/MWh (contre 180€/ MWh en 2023) ;
- Pas de plafonnement (plafond de 500€/MWh en 2023) ;
- Taux de couverture de la facture de 75% (contre 50 % en 2023).

3.2 Principales mesures de la LF 2024 intéressant les collectivités locales

- **Article 129**

Lancement au plus tard le 1^{er} juin 2024 de l'expérimentation d'un service de **télédéclaration centralisé de la taxe de séjour** par les plateformes numériques de réservation d'hébergement, mis en œuvre par l'administration fiscale.

- **Article 138**

Mise en place d'un dispositif de lissage des pertes importantes de bases et de produit de **TFPB** pris en charge par le budget de l'Etat, visant les communes et EPCI enregistrant des pertes fiscales significatives d'une année sur l'autre.

Pour Ecoen, un arrêté préfectoral du 23 janvier 2024 prescrit le versement de la somme de 84 636 € au titre de la compensation de la réduction de 50% des valeurs locatives de la TFPB.

- **Article 140**

Mise en place d'une taxe additionnelle de 200 % à la taxe de séjour ou à la taxe de séjour forfaitaire perçue par les collectivités d'Île-de-France.

Le produit de cette taxe devra être reversé à Île-de-France Mobilités.

- **Article 151**

Assouplissement des règles de lien entre les taux, notamment pour voter le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (en particulier pour les communes et EPCI dont le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires est inférieur à 75 % de la moyenne).

- **Article 152**

Actualisation sexennale des valeurs locatives des locaux professionnels repoussée à 2026.

- **Article 191**

Obligation pour les collectivités et groupements de plus de 3 500 habitants de présenter dans une annexe à leur compte administratif 2024 les dépenses d'investissement qui contribuent positivement ou négativement (ou qui sont neutres) à tout ou partie des objectifs de transition écologique.

- **Article 192**

Possibilité pour les collectivités de plus de 3 500 habitants d'identifier et d'isoler la part de leur endettement consacré à financer des investissements concourant à la transition écologique.

- **Article 205**

Obligation de mise en place du compte financier unique au plus tard au cours de l'exercice 2026.

- **Article 240**

Augmentation de l'enveloppe de DGF du bloc communal de 320 M€ :

- 90 M€ en + pour la dotation d'intercommunalité
- 60 M€ en – pour la dotation de compensation des EPCI (par hypothèse : -1,5 %)
- 150 M€ en + pour la dotation de solidarité rurale
- 140 M€ en + pour la dotation de solidarité urbaine

Création d'une garantie de sortie égale à 50 % du montant perçu l'année précédente pour les communes perdant le bénéfice de la part majoration de la dotation nationale de péréquation.

60 % des communes devraient connaître un maintien ou une hausse de leur DGF en 2024.

La dotation d'intercommunalité des EPCI pourra augmenter de 20 % d'une année sur l'autre (contre 10 % maximum jusqu'ici).

Préconisation sur la DSR : progression moyenne entre celle constatée entre 2021 et 2022 et entre 2022 et 2023.

L'enveloppe maximum des concours financiers de l'Etat aux collectivités, à périmètre constant et par année, a été définie comme suit :

	2023	2024	2025	2026	2027
FCTVA	6,70 Md€	7,00 Md€	7,30 Md€	7,50 Md€	7,40 Md€
<i>Autres concours</i>	46,45 Md€	46,31 Md€	46,59 Md€	46,87 Md€	47,17 Md€
TOTAL	53,15 Md€	53,31 Md€	53,89 Md€	54,37 Md€	54,57 Md€

3.3 Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales

L'État s'assure de la contribution des collectivités à l'effort de réduction du déficit public en prévoyant une trajectoire d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ; cette évolution est exprimée à périmètre constant et en valeur (en tenant compte des budgets principaux et annexes) : 3.8% en 2023, 2.5% en 2024, 1.6% en 2025, 1.3% en 2026, 1.3% en 2027.

3.4 La DGF du bloc communal (article 45)

La DGF des communes comprend la dotation forfaitaire (DF) et les dotations de péréquation verticale (DSU, DSR et DNP). Le projet de loi de finances pour 2023 apporte plusieurs modifications techniques relatives aux dotations.

En effet, l'enveloppe globale DGF étant figée depuis plusieurs années, l'abondement des dotations de péréquation était financé en partie par l'écrêtement de la dotation forfaitaire. Un amendement propose une augmentation de la DGF pour financer la hausse de la péréquation horizontale. Cet abondement sonnerait-il la fin de l'écrêtement de la dotation forfaitaire ?

De plus, le critère de longueur de voirie prévu dans le cadre de la dotation de solidarité rurale (DSR) devrait être remplacé par un critère de superficie et de densité. Le PLF 2023 prévoit aussi la mise en place d'un encadrement des évolutions de la DSR « cible » dans le but de garantir leur prévisibilité et leur stabilité. Ainsi cette mesure devrait permettre aux communes éligibles à cette dotation de ne pas percevoir un montant inférieur à 90% ni supérieur à 120% du montant perçu l'année précédente.

L'enveloppe nationale devrait passer ainsi de 26,6Md€ à 26,9Md€. Ces 320 M€ ont pour objet de financer la hausse de la péréquation horizontale (DSR et DSU) ce qui était jusqu'à aujourd'hui le rôle de l'écrêtement de la dotation forfaitaire.

Pour mémoire, évolution de la DGF à Ecoen :

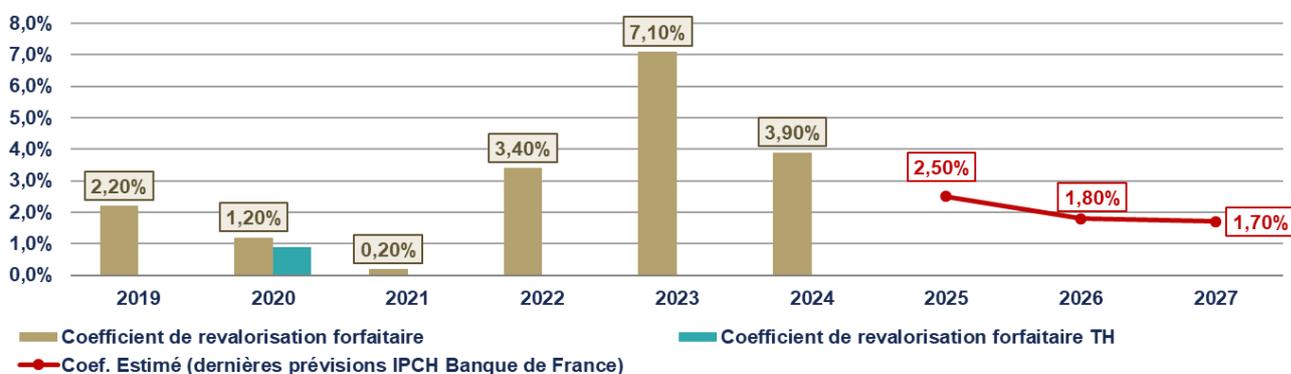
▪ 2013 :	1 043 572 €
▪ 2014 :	955 720 €
▪ 2015 :	767 111 €
▪ 2016 :	588 661 €
▪ 2017 :	461 719 €
▪ 2018 :	424 753 €
▪ 2019 :	384 519 €
▪ 2020 :	345 817 €
▪ 2021 :	304 985 €
▪ 2022 :	254 631 €
▪ 2023 :	252 118 €

En l'absence de notification à ce jour, nous prévoyons une recette pour Ecoen de 250 000 € pour 2024.

3.5 Coefficient de revalorisation forfaitaire des bases pour 2024

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), depuis 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017). Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 (pour application en année N). A noter qu'en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases fiscales ne sera appliquée (coefficient maintenu à 1).

L'IPCH constaté en novembre 2023 étant de +3,9% par rapport à novembre 2022, le coefficient légal appliqué sur les bases 2024 est donc de 1,039 (contre 1,071 en 2023). En 2025, l'inflation devrait s'élever aux alentours des 2,5% puis devrait encore ralentir en 2026 autour de 2%.



ARTICLE 4 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

4.1 Situation financière et fiscale

Poursuite des principes fondamentaux de maîtrise budgétaire

Avec les conséquences des crises successives depuis le début du mandat, le contexte budgétaire cette année reste particulièrement contraint pour chacun. Il apparaît indispensable de poursuivre le réexamen de nos politiques publiques, tous domaines confondus, pour proposer des mesures susceptibles de dégager de nouvelles marges de manœuvre aussi bien en recettes qu'en dépenses de fonctionnement, condition nécessaire pour assurer l'équilibre de nos budgets à venir (et conserver une capacité d'autofinancement suffisante, indispensable pour maintenir nos investissements à un bon niveau).

Composantes des charges et produits réels de fonctionnement

Les charges réelles :

	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
Charges réelles de fonctionnement	7 363 425,19 €	8 138 392,55 €	8 608 625,27 €	5,78%
Charges financières	99 969,31 €	93 189,52 €	93 929,16 €	0,79%
Charges exceptionnelles	4 419,52 €	5 258,36 €	7 447,20 €	41,63%
Charges de gestion	7 259 036,36 €	8 039 944,67 €	8 507 248,91 €	5,81%
<i>Charges de personnel</i>	<i>4 646 753,45 €</i>	<i>5 119 711,02 €</i>	<i>5 226 146,46 €</i>	<i>2,08%</i>
<i>Charges à caractère général</i>	<i>1 842 763,33 €</i>	<i>2 094 290,71 €</i>	<i>2 540 840,12 €</i>	<i>21,32%</i>
<i>Atténuation de produits</i>	<i>74 466,00 €</i>	<i>68 997,00 €</i>	<i>31 202,00 €</i>	<i>-54,78%</i>
<i>Autres charges de gestion courante</i>	<i>695 053,58 €</i>	<i>756 945,94 €</i>	<i>709 060,33 €</i>	<i>-6,33%</i>
<i>dont subv et participations</i>	<i>370 035,35 €</i>	<i>364 385,00 €</i>	<i>376 759,56 €</i>	<i>3,40%</i>

Les produits réels :

	2021	2022	2023	Variation 2022/2023
Produits réels de fonctionnement	8 757 780,37 €	9 071 846,58 €	9 024 160,00 €	-0,53%
Produits financiers	14,59 €	101,90 €	244,96 €	140,39%
Produits exceptionnels	260 942,55 €	14 744,99 €	44 320,74 €	200,58%
Atténuation de charges	165 827,18 €	187 006,52 €	131 477,92 €	-29,69%
Produits de gestion	8 330 996,05 €	8 869 993,17 €	8 848 116,38 €	-0,25%
Produits service du domaine et ventes	502 843,47 €	544 906,36 €	598 153,82 €	9,77%
Impôts et taxes	6 304 848,86 €	6 597 586,30 €	6 756 444,29 €	2,41%
<i>Impositions directes</i>	<i>2 849 437,00 €</i>	<i>3 153 916,00 €</i>	<i>3 383 027,00 €</i>	<i>7,26%</i>
<i>Compensations (CARPF)</i>	<i>2 180 884,25 €</i>	<i>2 180 884,25 €</i>	<i>2 252 674,25 €</i>	<i>3,29%</i>
<i>Taxe déchets stockés</i>	<i>616 485,00 €</i>	<i>588 925,00 €</i>	<i>465 666,00 €</i>	<i>-20,93%</i>
<i>Produits des droits de mutation</i>	<i>373 472,65 €</i>	<i>355 538,00 €</i>	<i>276 172,60 €</i>	<i>-22,32%</i>
<i>Autres recettes fiscales</i>	<i>284 569,96 €</i>	<i>318 323,05 €</i>	<i>378 904,44 €</i>	<i>19,03%</i>
Dotations et participations	1 142 242,07 €	1 296 121,87 €	1 085 046,26 €	-16,29%
<i>DGF</i>	<i>304 985,00 €</i>	<i>254 631,00 €</i>	<i>252 118,00 €</i>	<i>-0,99%</i>
<i>Autres compensations et participations</i>	<i>837 257,07 €</i>	<i>1 041 490,87 €</i>	<i>832 928,26 €</i>	<i>-20,03%</i>
Autres recettes de gestion	381 061,65 €	431 378,64 €	408 472,01 €	-5,31%

La formation de l'autofinancement :

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursement de dettes, dépenses d'équipement ...).

Elle est calculée par la différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de cessions) et les charges réelles.

	2021	2022	2023	variations 2022/2023	
Produits de gestion	8 330 996,05 €	8 869 993,17 €	8 848 116,38 €	-0,25%	
Charges de gestion	7 259 036,36 €	8 039 944,67 €	8 507 248,91 €	5,81%	
Epargne de gestion	1 071 959,69 €	830 048,50 €	340 867,47 €		produits de gestion moins charges de gestion
Intérêts de la dette	101 831,57 €	93 189,52 €	93 929,16 €	0,79%	
Résultat exceptionnel	256 523,03 €	9 486,00 €	-	-100,00%	
Epargne brute	1 226 651,15 €	746 344,98 €	246 938,31 €		épargne de gestion moins intérêts de la dette + résultat exceptionnel
Remboursement en capital de la dette	442 581,05 €	443 550,47 €	448 438,65 €	1,10%	
Epargne nette	784 070,10 €	302 794,51 €	-201 500,34 €		épargne brute moins remboursement capital de la dette

L'investissement :**Les dépenses réelles :**

	2021	2022	2023	Variation 2022/2023
Dépenses réelles d'investissement	1 263 991,53 €	1 727 621,37 €	822 509,97 €	-71,61%
Dépenses d'investissement (hors dette)	821 410,48 €	1 284 070,90 €	374 071,32 €	-110,78%
Dépenses d'équipement	820 756,10 €	1 284 070,90 €	374 071,32 €	-110,87%
<i>Frais d'étude, logiciels</i>	60 317,08 €	47 933,87 €	46 871,41 €	-1,76%
<i>Immob corporelles (Terrains, matériel et outillage)</i>	246 841,37 €	341 455,47 €	191 694,46 €	-60,67%
<i>Immobilisations en cours (Travaux)</i>	513 597,65 €	894 681,56 €	135 505,45 €	-147,82%
Cautionnements	654,38 €			0,00%
Dette (remboursement en capital des emprunts)	442 581,05 €	443 550,47 €	448 438,65 €	1,10%

Les recettes réelles :

	2021	2022	2023	Variation 2022/2023
Recettes réelles d'investissement	2 050 587,64 €	904 256,41 €	1 267 809,58 €	40,20%
Recettes d'investissement (hors emprunt)	2 050 587,64 €	904 256,41 €	1 267 809,58 €	40,20%
FCTVA	517 708,69 €	135 025,61 €	203 020,49 €	50,36%
Subventions reçues	492 507,31 €	284 214,11 €	251 208,32 €	-11,61%
Autres recettes (hors emprunt)	1 040 371,64 €	485 016,69 €	813 580,77 €	67,74%

4.2 La dette

	2021	2022	2023	Variation 2022/2023
Remboursement du capital de la dette	442 581,05 €	443 550,47 €	448 438,65 €	1,10%
Intérêts	99 969,31 €	94 031,83 €	93 929,16 €	-0,11%
Annuités (capital + intérêts)	542 550,36 €	537 582,30 €	542 367,81 €	0,89%
Annuité par habitant	75,47 €	74,88 €	75,60 €	-100,00%
Annuité/recettes réelles de fonctionnement	6,20%	5,93%	6,01%	1,42%
Capital restant du au 31/12 (encours de la dette)	4 547 645,24 €	4 104 095,00 €	3 659 538,00 €	-10,83%
Encours dette/habitant	632,58 €	571,68 €	510,11 €	-100,00%
Encours dette/recettes réelles de fonctionnement	51,93%	45,24%	40,55%	-100,00%
Ratio encours de la dette / CAF	3,71	5,50	10,74	-100,00%

Nombre d'habitants 2019 = 7328

Nombre d'habitants 2020 = 7236

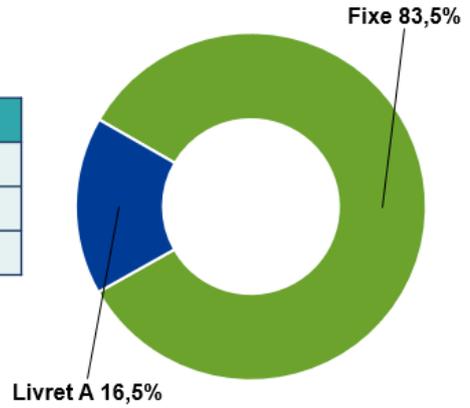
Nombre d'habitants 2021 = 7189

Nombre d'habitants 2022 = 7179

Nombre d'habitants 2023 = 7174

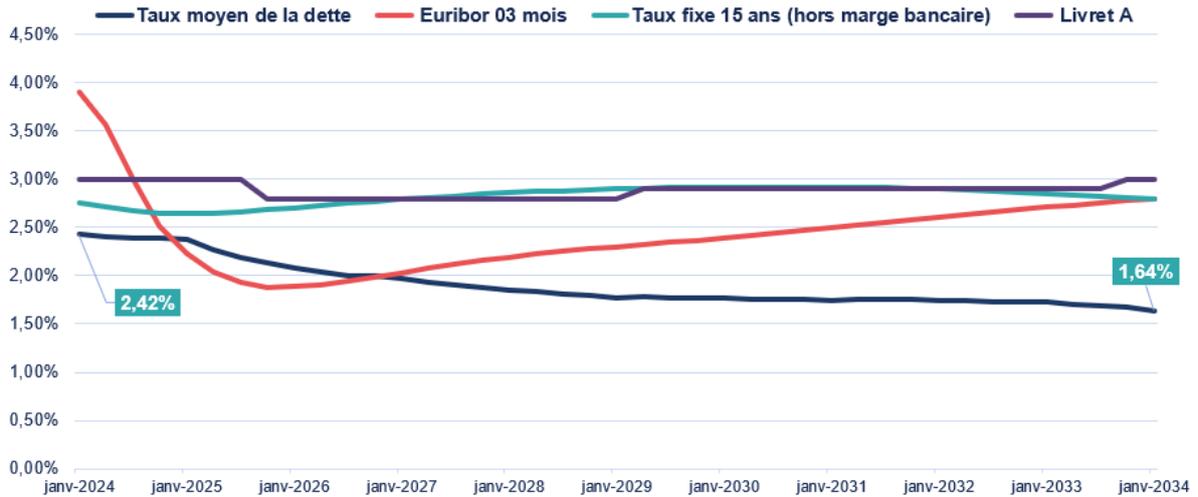
Taux moyen de la dette (taux annuel, base 30/360) : 2,42%

Type de risque	Capital restant dû	% de l'encours	Taux moyen
Fixe	3 054 985 €	83,5%	2,11%
Livret A	604 553 €	16,5%	4,00%
Total	3 659 538 €	100,0%	2,42%

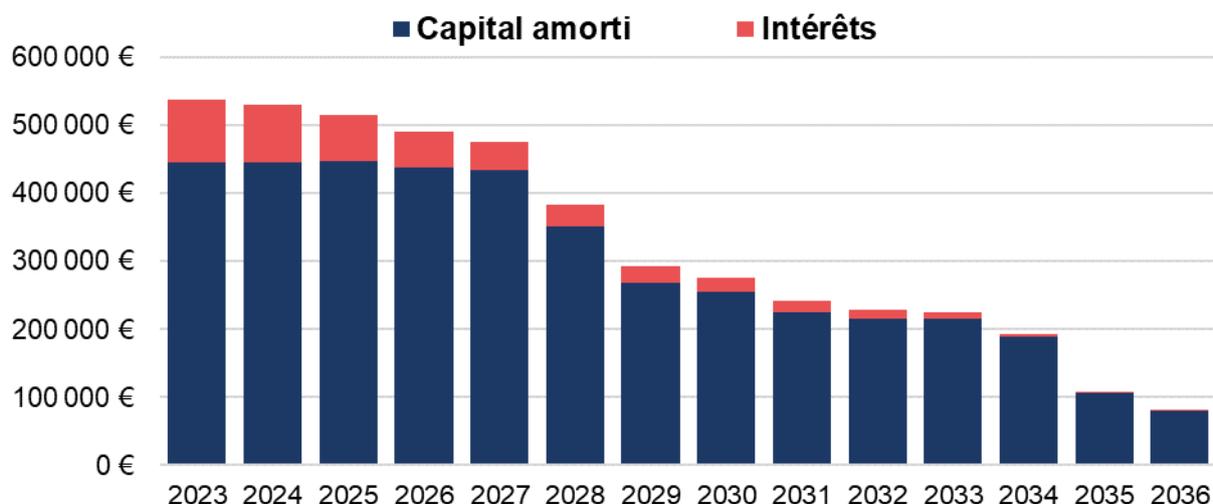


Perspectives d'évolution du taux moyen de la dette

Date	31/12/2022	31/12/2023
Taux moyen de la dette (taux annuel, base 30/360)	2,30%	2,42%

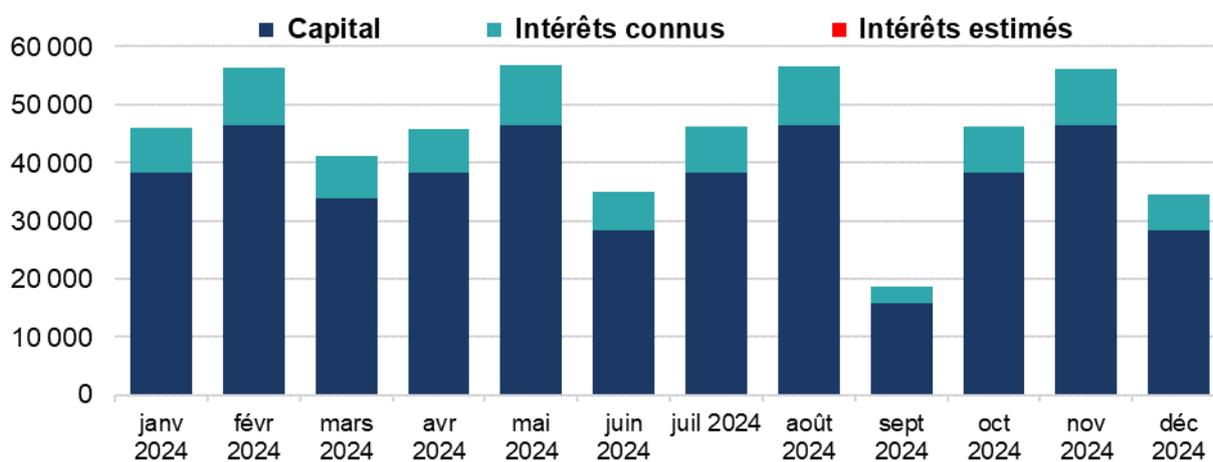


(Anticipations calculées dans les conditions de marché du 05/02/2024)

Profil de remboursement :

Hors nouveaux emprunts, la dette sera à moitié remboursée en 2027, et la totalité de la dette sera éteinte en 2036.

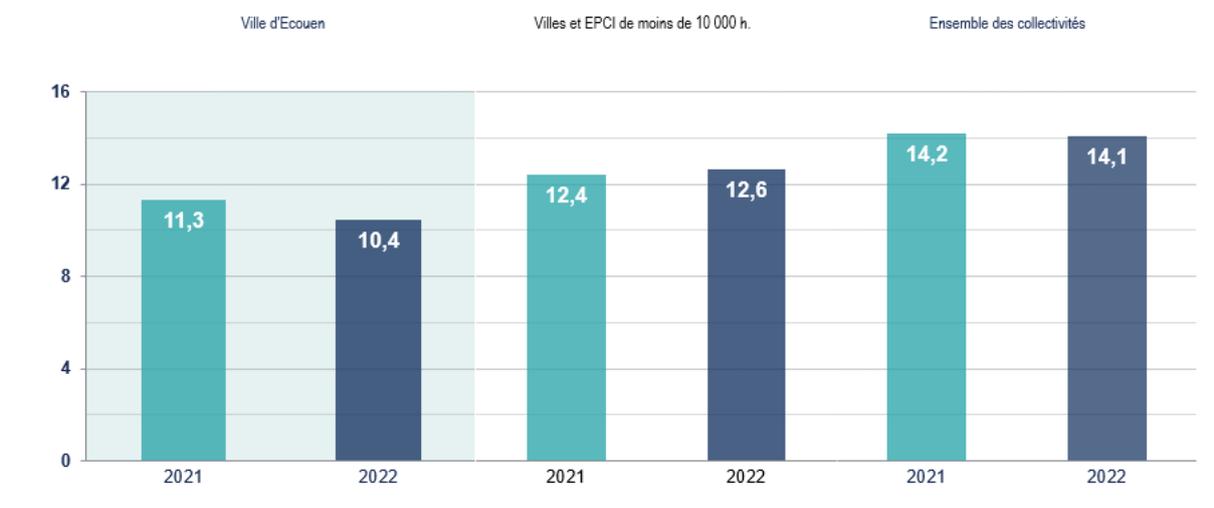
Une diminution de l'annuité améliore la capacité d'autofinancement et permet de recourir à de nouveaux emprunts sans la dégrader. À l'inverse, une annuité qui ne baisse pas signifie que tout nouveau financement viendra dégrader l'autofinancement net (toutes choses égales par ailleurs).

Calendrier des échéances de l'année 2024

Cette année, le total des échéances s'élèvera à 538 k€. Les amortissements seront de 445 k€, et les intérêts de 93 k€.

Les échéances sont à peu près réparties sur l'exercice, sans réel pic de charge. C'est un point positif pour la gestion de la trésorerie.

Observatoire de la dette : une durée résiduelle inférieure à celle de la strate



La durée de vie résiduelle moyenne de la dette correspond à la moyenne des durées des emprunts pondérées par leurs capitaux restant dus.

4.3 Les orientations budgétaires pour 2024

La ville présentera un budget 2024 adapté aux contraintes liées au contexte actuel, en cohérence avec la politique budgétaire rigoureuse appliquée depuis plusieurs années tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement, avec l'aboutissement de plusieurs projets en cours.

La subvention communale vers le CCAS sera maintenue afin de poursuivre les actions à destination des plus démunis (bons alimentaires, secours d'urgence) et de préserver les temps conviviaux et de solidarité (repas des anciens, colis, sorties et manifestations). Le ROB du CCAS retrace précisément les actions projetées.

En section de fonctionnement : dépenses et recettes s'équilibreront autour de 9M€

RESSOURCES HUMAINES :

Face aux **mouvements attendus en 2024** (retraite, mise en disponibilité, départs volontaires de certains contractuels) au sein de services (CCAS, communication / culture, urbanisme, services techniques), la commune a lancé une phase de recrutements afin de pallier ces départs ou de réajuster les effectifs en fonction des besoins.

La volonté est de permettre aux agents de monter en compétence et de professionnaliser les équipes, ce qui peut entraîner une augmentation de la masse salariale.

En 2023, les collectivités ont connu une revalorisation de la catégorie C pour toutes les filières de la fonction publique territoriale en janvier, puis une augmentation du SMIC (et donc mécaniquement des salaires immédiatement supérieurs au SMIC) en mai et enfin, une augmentation du point d'indice en juillet (+1.5%).

En 2024, chaque agent a vu au 1^{er} janvier sa situation statutaire réévaluée (+ 5 points d'indice chacun) et la progression classique du SMIC est à prévoir comme chaque année, au 1^{er} juillet.

Aussi, nous notons les répercussions financières des décisions prises au plan national sur le statutaire (reclassement indiciaire des agents de catégorie C, augmentation du point d'indice, Glissement Vieillesse et Technicité).

Le premier trimestre 2024 verra aussi aboutir les discussions avec les partenaires sociaux au sein du Comité Social Territorial pour la mise en œuvre de la prime inflation (dite « prime Macron ») qui vise à compenser, pour les plus bas salaires, les effets de l'inflation depuis deux ans. L'enveloppe prévisionnelle sur cette mesure se porte aux alentours de 30 k€.

ENFANCE

Au regard du succès des précédentes éditions et du nombre croissant de participants, le maintien de la **fête de l'enfance** est visé le 29 juin 24.

Les **actions culturelles et artistiques avec nos associations partenaires** sont maintenues et les actions relatives à l'éducation à la citoyenneté renforcées.

Un **séjour estival** distinct de celui de la Jeunesse (mutualisation des lieux et des transports) est prévu du 8 juillet au 17 juillet.

Une journée festive au château d'Ecouen est en préparation pour tous les élèves de CM2, avec **remise de diplômes**, le 24 juin 2024.

JEUNESSE

Le service Jeunesse propose des activités aux 15-18 ans.

Lancée et labellisée en 2021, la **SIJ (Structure d'Information Jeunesse, devenue InfoJeunes)** s'étoffe et permet un accompagnement individualisé des jeunes dans de multiples domaines (santé, logement, emploi...), avec un partenariat renforcé avec le collègue (forum des métiers en février 2024 et le 16 Mars 2024, forum des métiers du sport au Centre Culturel Simone Signoret).

L'**aide à la recherche d'emploi** est maintenue dans ce cadre (recherche d'offres, aide à la rédaction de CV et de lettres de motivation).

Afin d'encourager la mobilité et l'insertion professionnelle des jeunes, la ville poursuit son **dispositif financier d'aide aux permis et au Bafa** (environ 15 bourses attribuées annuellement).

Comme pour l'enfance, l'organisation d'un séjour est prévue du 8 juillet au 17 juillet.

SPORT

De façon quotidienne et afin de rappeler que le sport est un vecteur prépondérant de santé et de bien-être, **les actions d'animations sportives** dans les écoles, sur le temps scolaire et les accueils de loisirs et en direction des séniors (CCAS) seront poursuivies.

Nouveauté de l'année 2022, très appréciée par les habitants de tous âges, **les terrasses d'été** seront reconduites, pilotées par le service des sports, du 26 juin au 13 juillet. Comme chaque année, le service culture (délocalisation de la bibliothèque) et les associations partenaires seront parties prenantes de ce projet.

Cette année, l'ouverture des terrasses d'été et la fête de la musique fusionnent pour créer l'évènement « **Ring en scène** », le 22 juin. Véritable olympiade culturelle, en partenariat avec les associations A Qui Le Tour et Escale, cette journée mêlera initiations sportives, compétitions, démonstration et musique « live ».

Le public découvrira différents sports adaptés et pourra pratiquer quelques disciplines handisports. En toute fin d'après-midi, sur le ring, lieu central de la soirée, se succèderont du breakdance, des assauts de boxe française avant de laisser la place à la musique.

Le 29 juin 2024 aura lieu l'évènement phare du projet « **Ecouen 2024** ».

Toute la journée, la ville est invitée à la pratique du Sport.

En partenariat avec l'USEE, les Archers d'Ecouen et l'équipe municipale des sports, tous les écouennais sans aucune distinction, sont invités à participer à de multiples initiations sportives tout au long de la journée (réveil musculaire, gym douce, session de sport en famille avec des ateliers adaptés à tous les âges de manière à pratiquer ensemble).

En fin de matinée, la flamme écouennaise partira de l'hôtel de ville et sera portée par les volontaires, en relais, tout au long du parcours dans les différents quartiers de la ville jusqu'au gymnase intercommunal. L'après-midi, de nombreux ateliers d'initiation sportive seront proposés autour et dans le gymnase Jean Bullant.

CADRE DE VIE / DEVELOPPEMENT DURABLE

➤ **Fleurissement et aménagements paysagers**

Le choix de la commune d'un fleurissement durable et de qualité répondant aux enjeux environnementaux se poursuit et se matérialise en 2024 par le recours à l'accompagnement d'un paysagiste conseil sur la réappropriation des espaces publics.

Cette expertise nous permettra de définir les choix permettant de viser une amélioration de la qualité des espaces, une gestion saine de l'arrosage et la limitation du désherbage.

Une campagne de plantation d'arbres ainsi qu'une étude phytosanitaire globale seront également proposées en 2024.

➤ **Création de jardins partagés**

La commune s'est portée acquéreur d'une parcelle d'environ 1800 m² au nord du Mail qui va être aménagée pour un jardin partagé, animé par les habitants. Il s'agit de créer un lieu de vie ouvert sur le quartier qui favorise les rencontres intergénérationnelles, géré par des riverains regroupés en association. Ce projet facilitera les relations entre les différents lieux de vie de la commune : écoles, IME, centres de loisirs...

➤ **Aménagement des entrées de ville**

Un programme de mise en valeur des entrées de ville sera proposé afin de viser la désimperméabilisation des sols et d'améliorer la visibilité de ces marqueurs de la ville.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Un **marché mensuel de producteurs** a été mis en place depuis mars 2022 et continue de se développer, en relation avec la programmation événementielle de la ville.

Les études de structure sur les locaux du 2 rue Paul Lorillon (ancienne boucherie) et de l'ancien bureau de Poste ont rendu leurs conclusions. Il sera proposé de prévoir au budget 2024 le **financement des travaux de confortement de la structure de ces bâtiments** (respectivement 250k€ et 200k€) et, parallèlement, de lancer des appels à candidature afin de trouver les porteurs de projets les plus à même de pouvoir améliorer l'attractivité du centre-ville. Ces projets feront l'objet de demandes de fonds de concours Culture / Patrimoine de la CARPF.

Les discussions continuent afin que l'établissement **Il Maestro** puisse ouvrir ses portes au cours de l'année.

CULTURE

Le service culture continue de renforcer le travail partenarial déjà engagé, depuis de nombreuses années, avec les acteurs locaux, particulièrement avec la CARPF : associations, structures et lieux culturels et touristiques. L'objectif est de mutualiser les moyens de chacun de manière à continuer de proposer régulièrement aux habitants des actions, dispositifs, événements en lien avec leurs attentes.

La bibliothèque s'est naturellement imposée comme un lieu culturel mais également un facteur créateur de lien social, de mixité et d'accueil ces deux dernières années. Celle-ci poursuit en 2024 le déploiement d'actions en lien avec le livre et au-delà, avec l'actualité pour tous les publics, petits et grands : contes, ateliers, spectacles, tables thématiques... Cette année, les bibliothécaires municipaux proposeront le portage à domicile de livres réservés via le réseau communautaire. Ce portage se fera à vélo électrique et sera, dans un premier temps, destiné aux publics écouennais empêchés.

Des **rendez-vous culturels accompagnés de médiations** viendront compléter les grands événements traditionnels tout au long de l'année. Ils ont vocation à investir de nouveaux lieux (autres que ceux dédiés habituellement) et à permettre à chacun de participer à la vie de la cité en bénéficiant d'une offre de qualité accessible à toutes et à tous. L'inclusion, avec notamment le développement d'actions hors-les-murs et le renforcement du travail partenarial avec des acteurs spécialistes du handicap est au cœur de la démarche des projets portés par le service. La Ville soutient et accueillera cette année un spectacle inclusif créé et proposé par la compagnie de danse DK-Bel et travaillé en partenariat avec l'IME Daniel Séguret, qui prend en charge des jeunes atteints de troubles du spectre autistique.

Le **parcours street-art** sera enrichi d'une nouvelle œuvre murale hors-les-murs, mettant ainsi à l'honneur une nouvelle femme écouennaise.

Enfin, pour la 2^e année consécutive, le **lancement des illuminations de Noël** sera l'occasion de proposer un spectacle gratuit en extérieur en centre-ville à tous les habitants. Cette action s'inscrit dans le cadre de la culture partout, pour toutes et tous, souhaitée par la Municipalité.

TOURISME

Développer le tourisme local, voilà l'objectif que poursuit de la Municipalité : permettre aux Ecouennaises et Ecouennais de se réappropriier le territoire en (re)découvrant le patrimoine bâti et naturel.

Forts de leurs succès, **les produits touristiques locaux** créés en 2023, balades contées et balades méditatives, seront reconduites et revues en 2024.

Des **mobiliers extérieurs d'exposition** viendront également compléter ceux acquis en 2022. Le mobilier du parcours des peintres sera changé en raison de sa vétusté en cohérence avec le mobilier urbain déployé dans la Ville.

COMMUNICATION

La municipalité souhaite accompagner les politiques publiques locales pour permettre une meilleure compréhension et une meilleure adhésion des habitants et acteurs locaux :

- Reconduire les **vœux institutionnels** pour contribuer au rayonnement d'Écouen, cultiver nos relations avec nos partenaires et porter la voix de la Ville au niveau régional et départemental.

- Développer la concertation publique et de **participation citoyenne** par la mise en place de nouveaux outils et poursuivre les rendez-vous déjà installés : live sur les réseaux avec le Maire, permanences élus, réunions publiques, consultations ...

- Repenser la **signalétique** en ville et ainsi l'accès aux équipements, services et commerçants avec la création de panneaux dédiés aux circulations piétonnes et motorisées.
- Améliorer l'accueil et l'orientation dans la Ville des **nouveaux arrivants** en organisant un temps d'accueil et un tour de Ville
- **Digitaliser davantage** la communication et réduire l'impact carbone de la Ville aux impressions papier
- Contribuer au rayonnement de la Ville à l'extérieur en accentuant les **relations presse**
- Faciliter le travail d'équipe en interne via le développement d'une plateforme **intranet**.

Côté **recettes de fonctionnement**, les principaux postes attendus sont constitués par les recettes fiscales (3,515M€ avec une augmentation attendue des bases de +3.9%), l'attribution de compensation de la CARPF (2.350M€), la dotation globale de fonctionnement (qui ne devrait pas subir de baisse cette année, 250k€), la taxe sur les déchets stockés (450k€), les loyers des logements et autres locaux (env. 410k€) et les prestations de services périscolaires (env. 370k€). Il est à noter que pour 2024, le Conseil communautaire de la CARPF a validé une revalorisation de l'attribution de compensation aux communes (2.361M€ pour Ecoeu) ainsi qu'une augmentation de l'enveloppe dédiée aux fonds de concours.

▪ **En section d'investissement (dépenses et recettes autour de 3M€)**

L'année 2023 a été consacrée à solder, comptablement et en termes de réalisation opérationnelle, les projets relevant de subventions obtenues en 2022 (réhabilitation des allées du parc Charles de Gaulle, création d'une allée pour desservir la bibliothèque et le gymnase Lemaire, et mise en sécurité de la contre-allée du Bicentenaire). Certains soldes sont inscrits en RAR 2024 (recettes à recevoir de façon certaine) pour 350k€ dont l'aide du Conseil Régional pour la poursuite de déploiement de la vidéoprotection (81k€), le fonds de concours de la CARPF pour diverses opérations d'investissement (260k€), ou la DETR pour la mise en sécurité des bâtiments communaux (5 360€).

La commune va donc pouvoir poursuivre sa **politique de recherche de subventions**. Un Contrat d'Aménagement Régional (CAR) a été déposé fin 2023 afin que les opérations de réaménagement du Mail (aménagement paysager du Mail nord et création des jardins partagés) et de réhabilitation du Centre technique municipal soient co-financées.

Ces projets visant **l'amélioration d'équipements et d'espaces publics en lien avec la requalification du tissu urbain communal** entre en parfaite cohérence avec la volonté de la municipalité et son engagement de mettre en œuvre un projet concerté d'aménagement et de développement durable de son territoire.

Les Conseils régional et départemental doivent se prononcer au printemps sur le montant de leur accompagnement financier. Parallèlement, les marchés de travaux seront lancés à la fin du printemps afin que les chantiers puissent être sur rails dès la rentrée 2024.

En termes d'aménagement, un programme d'**embellissement des entrées de ville** sera proposé au budget (insertion d'espaces paysagers, reprise des enrobés et des accotements lorsque nécessaire).

La commune souhaite poursuivre l'**amélioration de l'éclairage public** et ainsi mettre l'accent sur un enjeu majeur de la transition énergétique en remplaçant progressivement les lanternes existantes par des lanternes à LED.

De la même façon, un programme pluriannuel visera à planifier les **travaux réglementaires de sécurisation des bâtiments**, notamment les écoles. Un diagnostic sera probablement nécessaire afin de prioriser les travaux à envisager, par exemple en termes de reprise des couvertures.

Glossaire

CGCT : code général des collectivités territoriales

DCRTP : dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle

DCTP : dotation de compensation de la taxe professionnelle

DF : dotation forfaitaire ou part forfaitaire (communes)

DGF : dotation globale de fonctionnement

DRF : dépenses réelles de fonctionnement

DSIL : dotation de soutien à l'investissement local

DNP : dotation nationale de péréquation

DSR : dotation de solidarité rurale

FDPTP : fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle

FPIC : fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

FPU : fiscalité professionnelle unique

LF2024 : Loi de Finances pour 2024

PLF : Projet de Loi de Finances

RAR : restes à réaliser (sommes engagées en N-1 que l'on prévoit sur le budget N)

RFR : revenu fiscal de référence

RRF : recettes réelles de fonctionnement

TH : taxe d'habitation